

Sujet : [INTERNET] Favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

De : Lionel BARRE <lionelbarre@orange.fr>

Date : 10/12/2021 23:30

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous faire part de mon avis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves.

Cette réserve est fondamentale pour la protection de la biodiversité et de l'avifaune migratrice qui y stationne ou y niche. Son extension y contribuera de façon décisive.

Demain la pertinence des décisions des territoires s'évaluera non seulement sur le plan des succès économiques mais aussi sur celui de la conservation des espaces naturels. C'est pourquoi ce projet me semble d'une grande importance.

Sincères salutations.

Lionel BARRE

Sujet : [INTERNET] Consultation extension de la réserve des marais d'Yves

De : "Valerie" <valerie.bequignon@sfr.fr>

Date : 10/12/2021 22:22

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je soutiens l'extension de la réserve des marais d'Yves.

Valérie Béquignon
3 rue Saint-Etienne
17120 Mortagne sur Gironde

Avast
logo

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus
Avast.
www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Réserve du marais d'Yves

De : marie claire segonnes <mclaireseg@gmail.com>

Date : 10/12/2021 21:48

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Jesuis fa tableau l'extension de cette zone pour protéger les oiseaux et la faune et la flore du marais,éviter les constructions ,

Sujet : [INTERNET] Extension réserve Yves - Quel beau projet !

De : Elodie Deiller <elodie.deiller@gmail.com>

Date : 10/12/2021 21:40

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonsoir,

Je suis favorable au projet d'extension de la réserve d'Yves. Protéger notre littoral, nos écosystèmes et ses habitants est primordial. Des mesures doivent être prises pour protéger notre patrimoine naturel, l'extension d'espaces protégés tombent sous le sens.

Merci pour votre travail !

Bien cordialement,
Elodie Deiller

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : Frédérick Moreau <frederick_moreau@orange.fr>

Date : 10/12/2021 20:37

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A Monsieur le Préfet ,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'extension de la réserve du marais d'Yves , je m'adresse à vous pour soutenir ce projet .

En effet, cette réserve gérée par la LPO est une petite merveille par sa situation et par les espèces qu'elle sauvegarde.

Ce site tout à fait exceptionnel est le paradis des oiseaux et de bien des espèces qui trouvent là le repos pendant leur période de migration ou un habitat préservé.

Il serait donc dommage de ne pas agrandir cet espace, dans la lignée de ce qui ce fait déjà dans notre région pour la protection des espèces et ou associations et bénévoles ne ménagent pas leurs efforts pour la préservation de la faune sauvage et l' information du public.

Je pense donc que l' opportunité de l'agrandissement de la réserve du marais d'Yve est une réelle chance pour notre département.

Vous remerciant de m'avoir lu,

Veillez recevoir Monsieur le Préfet mes respectueuses salutations.

Frédérick Moreau
4 rue des mimosas
17800 St léger

06 87 28 81 83

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Sujet : [INTERNET] Enquête publique relative à l'extension de la réserve d'Yves

De : Christian GOSSMANN <gossmann.christian2@wanadoo.fr>

Date : 10/12/2021 20:25

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet.

Je suis favorable à l'extension de la réserve d'Yves. Cette extension va permettre à de nombreux oiseaux migrateurs dont le nombre est en forte diminution de passer l'hiver en sécurité et à d'autres de pouvoir se reproduire à la belle saison. L'accès de la plage à la promenade va permettre aux gens de se détendre en profitant du spectacle donné par tous ces oiseaux, sans oublier les mammifères et tous les insectes.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Christian Gossmann

25, rue Gustave Dechézeaux

17000 La Rochelle.

Sujet : [INTERNET] Extension RNN d'Yves

De : Fabrice Normand <fnormand@hotmail.fr>

Date : 10/12/2021 20:10

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Par la présente je tiens à vous faire part de mon plus vif soutien à l'extension de la Réserve naturelle nationale de la Baie d'Yves.

Avec 1206 hectares, cette réserve étendue sera plus à même d'assurer la protection des fonctionnalités écologiques de cet écosystème remarquable. En particulier, elle permettra d'anticiper ou accompagner les effets de l'élévation du niveau de la mer sur la biodiversité.

Ce projet devrait d'ailleurs contribuer aux objectifs fixés par le gouvernement dans la nouvelle Stratégie nationale des aires protégées.

Bien cordialement,

Fabrice NORMAND, Cheix-en-Retz

Sujet : [INTERNET] Enquête publique extension réserve d'Yves

De : Xavier Rocq <xavier@rocq.net>

Date : 10/12/2021 19:12

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je souhaite participer à l'enquête publique concernant le projet d'extension de la Réserve d'Yves.

En effet je soutiens ce projet car cette réserve - que je visite fréquemment - constitue un patrimoine d'une richesse exceptionnelle qui accueille une grande diversité d'espèces animales et végétales et je suis convaincu qu'il faut protéger ce trésor de biodiversité.

Je vous prie d'agréer mes respectueuses salutations,

Xavier Rocq
70 rue Lucile
17000 La Rochelle

[INTERNET] extension marais d'Yves

Sujet : [INTERNET] extension marais d'Yves
De : Saunier Colette <colettesaunier7@gmail.com>
Date : 10/12/2021 19:03
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je soutiens le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves

Colette Saunier

--



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Marais d'Yves 17340
De : Christian BOON <christian.boon@wanadoo.fr>
Date : 10/12/2021 18:52
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour , je suis adhérent à la LPO depuis plusieurs années et je suis entièrement d'accord avec le projet d'extension de la Réserve Naturelle des Marais d'Yves , notre région est particulièrement visitée par de nombreuses espèces d'oiseaux limicoles ou autres et plusieurs espèces se raréfient chaque année , et je suis très souvent sur le terrain pour y pratiquer la photo et la vidéo de ces oiseaux tout en respectant leur intimité , que cela soit dans l'île de Ré , la Région de Rochefort , Marennes et bien sûr le Marouillet , Yves Merci de prendre mon mail ainsi que ceux de mes amis en considération , bien Cordialement .

Christian

BOON

Le Breuil

de François 79260

tél 06 61 84 55 96

Sujet : [INTERNET] réserve naturelle d'Yves

De : michardiere patrick <patoumichardiere@gmail.com>

Date : 10/12/2021 18:47

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je soutiens le projet d'extension de la réserve d'Yves, et j'apporte tout mon soutien à la LPO sur cette action qui me semble de nos jours indispensable pour la protection de la faune et la flore .

P MICHARDIERE

[INTERNET] enquête sur l'extension de la réserve du marais d'yves

Sujet : [INTERNET] enquête sur l'extension de la réserve du marais d'yves

De : gernalt <gernalt@free.fr>

Date : 10/12/2021 18:39

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis favorable à l'extension de la réserve du marais d'yves.

Gérard Nallet

86190 Béruges

--

Pour des raisons de sécurité et pour éviter les spams tantriques merci de mettre mon adresse mail en copie cachée lors d'un envoi groupé.

Sujet : [INTERNET] Réserve d'Yves
De : thomas seris <thomasseris@gmail.com>
Date : 10/12/2021 18:37
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Étant habitant de l'île d'Oléron, je note depuis plusieurs dizaines d'années une raréfaction notable des espèces sauvages de notre petit écosystème.

Je suis donc très favorable à l'extension de la réserve naturelle d'Yves.

J'espère que vous prendrez bien note de mon opinion.

Cordialement,

Docteur Thomas Seris
9 route des Châteliers
17310 St Pierre d'Oleron
0686555344

--



-- Pièces jointes : -----

imga1

17179869184

Go

[INTERNET] vote

Sujet : [INTERNET] vote

De : sophie.poulain17@orange.fr

Date : 10/12/2021 17:59

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je vote pour l'extension de la protection du Marais d'yves.
Sophie Poulain

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve naturelle
De : Maisonneuve <maisonneuedanielle@gmail.com>
Date : 10/12/2021 17:55
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Naturellement je suis pour cette extension qui protège de la pollution agricole, permet aux oiseaux migrateurs de se reposer et aux espèces oiseaux et mammifères d'y vivent sans risquer les fusils des chasseurs!

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension,de la réserve naturelle d'Yves

De : Françoise Duquesnoy <rivault-duquesnoy@wanadoo.fr>

Date : 10/12/2021 17:51

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle d'Yves

**afin de limiter l'extinction des espèces (dont les oiseaux) et leur
milieu naturel,**

**je vous demande, monsieur le Préfet, d'étendre la réserve
naturelle d'Yves.**

**nous ne disposons que de peu de temps pour préserver la vie sur
terre**

françoise duquesnoy, 86150 NERIGNAC

à titre personnel, je n'ai pu créer que deux petites zones protégées
avec la LPO. Vous avez la possibilité de faire davantage grâce à
cette réserve.

mes remerciements anticipés

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO
De : "jbrun974@hotmail.fr" <jbrun974@hotmail.fr>
Date : 10/12/2021 17:46
Pour : asso.def.anse.fouras@gmail.com, pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

La LPO n'est qu'une pompe à fric présidée par un pitoyable bipède !

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO !

[INTERNET] extension de la réserve nationale des marais d'Yves.

Sujet : [INTERNET] extension de la réserve nationale des marais d'Yves.

De : jeanchatelut <jeanchatelut@gmail.com>

Date : 10/12/2021 17:43

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Pour ce qui est des réserves naturelles, je suis ,par principe, toujours pour leur extension (indispensables pour les oiseaux migrateurs et pour les autres).

Envoyé à partir de Courrier pour Windows .



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] L'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : <laurence.benoit5@orange.fr>

Date : 10/12/2021 17:41

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour

Je suis favorable à cent pour cent pour l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves .

La richesse de la faune et de la flore de ces marais s'en trouvera renforcée et protégée .

La protection de la biodiversité est un enjeu majeur pour tous y compris pour nous, humains !!

Merci à tous les intervenants et décideurs d'avoir porté ce projet et de l'amener à bien .

Laurence Benoit
Charente

Avast
logo

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus
Avast.
www.avast.com

Sujet : [INTERNET] L'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves
De : Dominique <dominique.joyeux@orange.fr>
Date : 10/12/2021 17:39
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je tiens à apporter mon soutien au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

Pour moi c'est une occasion unique pour la faune en général et pour la Charente Maritime de se doter d'un outils formidable à la hauteur de son image auprès de ceux qu'elle passionne – terre et mer...

Cordialement.

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Sujet : [INTERNET] extension de la réserve nationale des marais d'Yves

De : jeanchatelut <annealbertechristinechatelut@gmail.com>

Date : 10/12/2021 17:31

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Cette extension est nécessaire et indispensable pour renforcer la conservation de la richesse de ce patrimoine naturel.

Envoyé à partir de Courrier pour Windows



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Réserve naturelle Marais d'Yves
De : FLORENCE MASSIEU <flomassieu@orange.fr>
Date : 10/12/2021 17:31
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Yves.

Florence Massieu

Sujet : [INTERNET] Avis sur l'extension de la réserve naturelle des marais de Yves.

De : eric-pons@wanadoo.fr

Date : 10/12/2021 17:23

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis très favorable à ce projet d'extension.

L'inclusion d'une partie de la baie permettra une continuité maritime de la partie terrestre, en incluant l'estran. Il en résultera une globalité d'un milieu complexe, dont les richesses botanique et faunistique sont importantes.

Dans un contexte de changement climatique et de hausse du niveau de l'océan, l'observation des évolutions d'un milieu « en l'état » sera riche d'enseignements qui contribueront à la définition des politiques publiques.

Ces éléments complètent ceux, plus classiques, qui découlent de l'existence d'une réserve naturelle implantée en zone côtière sensible.

Bien cordialement.

Éric Pons.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Soutien extension RN des marais d'Yves

De : Chloé MIMMAS <clo.mimmas@gmail.com>

Date : 10/12/2021 17:23

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Par ce mail je soutiens l'extension de la RNN des marais d'Yves gérée par la LP0

Cordialement

Chloé Mimmas

Sujet : [INTERNET] Interrogation

De : <denis.robins@wanadoo.fr>

Date : 10/12/2021 17:10

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je voudrais participer à l'enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle d'Yves.

Merci par avance.

Cordialement.

Robin Denis

Sujet : [INTERNET] Pour l'Extension de la réserve naturelle des marais d'Yves.

De : Dominique CHEVALLIER <dom_chevallier@yahoo.fr>

Date : 10/12/2021 17:06

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

L'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, créée en 1981, doit porter sa surface à 1 206 hectares, contre 188 actuellement, en incluant notamment une partie de la baie. Elle vise à renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France et concerne une grande diversité de milieux naturels qui accueillent nombre d'espèces animales et végétales : estran vaseux, dunes sèches et mares temporaires plus ou moins saumâtres, marais et roselières, prairies humides, haies de tamaris, bosquets et fourrés.

Bien entendu, en tant que membre de LPO et consciente que nous faisons partie de la nature et devons vivre avec elle, je vote pour l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

Merci d'en prendre bonne note.

Bien cordialement

Dominique Chevallier
La Rochelle

Sujet : [INTERNET] le marais d'yves

De : NICOLAS Fab&Evelyne <nicolasfa@orange.fr>

Date : 10/12/2021 16:57

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

nous vous soutenons très fortement pour préserver cet endroit naturel, on veut que les oiseaux vivent en toute quiétude et sérénité dans les endroits qu'ils ont choisi pour se poser : et sommes aussi tout à fait d'accord pour l'interdiction de les déranger

Sujet : [INTERNET] Enquête publique extension marais d'Yves
De : Jean-Claude GALLARD <jeanclaudegallard@club-internet.fr>
Date : 10/12/2021 16:56
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je viens vous faire part d'un avis très favorable concernant l'extension de la Réserve Naturelle des marais d'Yves en raison notamment du renforcement de la très grande diversité de milieux naturels que cela permettra pour la biodiversité. Je vous remercie de bien vouloir annexer mon avis au registre d'enquête.

Bien cordialement.

Jean Claude GALLARD
79350 CLESSÉ

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale du marais d'Yves

De : simone kirk <sisikirk@hotmail.com>

Date : 10/12/2021 16:54

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Étendre la superficie de la réserve d'Yves permettra une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des marais littoraux et garantira une zone de quiétude élargie pour les oiseaux d'eau. En hiver, plus de 20 000 limicoles, environ 1 500 canards et plusieurs centaines d'oies cendrées fréquentent ce site d'importance nationale et internationale pour l'accueil des populations d'espèces hivernantes et migratrices.

J'apporte donc mon soutien à ce projet.

Simone KIRK

la Rochelle

Sujet : [INTERNET] Réserve d'Yves

De : mt Roquier <mt.roquier@gmail.com>

Date : 10/12/2021 16:50

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je valide votre projet d'extension de la réserve.

C'est un lieu qui est tout à fait propice à votre ambition et c'est avec grand plaisir que nous reviendrons découvrir votre projet et admirer tous ces oiseaux de passage.

Avec tout mon soutien

Thérèse Roquier

10 rue de Verdun

17340 Chatelaillon

Sujet : [INTERNET] Pétition

De : Valerie Becourt <valeriebecourt@gmail.com>

Date : 10/12/2021 16:26

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : secretaire@carrelets-charentais.com, mairie-yves <mairie-yves@wanadoo.fr>, mairie@fouras-les-bains.fr

Bonjour

Veuillez trouver en PJ nos pétitions:

Cordialement

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »
Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Non c'est trop !
Nous diversité, promeneurs et pêcheurs de l'ars de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à Fouras et à la mer sur la baie d'Yves et l'ars de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction contraire ce que certains d'entre nous craignent lors de la création du Parc Mariae, c'est-à-dire la restriction progressive et croissante de nos libertés au motif par ailleurs respectueux de la protection de la biodiversité qui est aujourd'hui d'actualité insupportable à nos dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette loi d'ars l'astron qui est visé : ce lieu que la mer renvoie et libère dans une par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori ne fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelles sera l'époque suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'experts, su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des spéculateurs et des gâches qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées en sens des "chemins des douaniers" permettant au public de longer l'astron à pied sec.

Nous voudrions conserver le libre accès pour tous sur tout l'astron et le littoral !

Nom : BE COURT Prénom : Valérie

Adresse : 4 Rue du Faise

Mail : valeriebecourt@gmail.com

Téléphone : 06 46 23 76 87

Signature : 

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à La Rochelle : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Fait mail, objets du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Lequits maritime »

Valérie BECOURT

Pétition

Tout d'abord bonjour !

Écoutez riverains, promeneurs et pêcheurs de l'axe de Fouras et de la base d'Yves nous avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'opération de la Réserve Naturelle Intégrale de la Vase et du Marais d'Yves, pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la base d'Yves et l'axe de Fouras !

Ces mesures du littoral sont pour nous un équivalent de liberté car, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous balader, d'aller nous promener, de pêcher, et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Maritime, à savoir la restriction progressive et successive de nos libertés au motif par ailleurs insupportable de la protection de la biodiversité qui est aujourd'hui d'ailleurs insécable à nos dispositions hostiles à toute présence humaine !


Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et sèche deux fois par jour dans nos pays favorables à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui n'ont pu faire à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait ainsi interdit ! Quelle sera l'échappe suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'experts, su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on ne peut envier.

Nous ne voyons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits si nous ne nous en profitons au profit des scientifiques et des guides qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "ouvert des riverains" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : VERSCHEINE Prénom : Xavier
 Adresse : 4 Rue du Fouras - 17370 Yves - Mairie
 Mail : laferre.lacourt@gmail.com
 Téléphone : 06 11 68 67 06
 Signature : 

Destinataires : copie à secretaires@parcmaritime.com
 Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : prefet@prefet.charente-maritime.fr
 Mairie d'Yves à l'adresse : mairie@yves.fr
 Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras.fr

Par mail, objet du mail : Préfet d'aviséon de la Mairie Yves - Enquête publique

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale du Marais et de la Baie d'Yves

De : skye wynn-simmonds <swynnsimmonds@gmail.com>

Date : 10/12/2021 16:17

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention du Préfet de la Charente-Maritime,

Je vous transmets mon avis favorable au projet d'extension de la Réserve.
En effet, les habitats concernés dans ce projet sont des espaces sensibles, qui abritent des espèces fragiles.
Connaissant le site du Marais d'Yves, il me paraît important de protéger cet écrin de biodiversité.

Cordialement,
Skye Wynn-Simmonds

[INTERNET] POUR le projet d'extension de la réserve

Sujet : [INTERNET] POUR le projet d'extension de la réserve

De : rodrigue postiga <postigarodrigue@gmail.com>

Date : 10/12/2021 16:09

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour, je vous apporte mon total soutien dans ce bel et honorable projet qui est l'extension de la réserve !

Bon courage à vous pour la suite.

Rodrigue Postiga.

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la réserve d'Yves

De : Lucie Penot-Vennel <lucie.penotvennel@gmail.com>

Date : 10/12/2021 16:04

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Il me semble indispensable que ce projet d'extension de la réserve naturelle voit le jour. Je connais le site et le visite régulièrement, il m'a charmé de part sa diversité d'espèces animales et végétales qui change au cours des saisons.

L'extension permettait de préserver une surface plus importante et donc un plus grands nombre d'espèces. Cela est d'autant plus important que le littoral est très urbanisé et mérite d'être protégé. Cela leguerait aussi à nos enfants un héritage environnementale de qualité.

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la réserve d'Yves

De : manoon.ramat@gmail.com

Date : 10/12/2021 16:00

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

L'agrandissement de cette réserve permettrait l'élargissement d'espace naturel préservé pour les espèces évoluant dans la réserve, certaines protégées au niveau national ce qui favoriserait leurs bien être et leur reproduction.

De plus il est important de protéger le seul espace non habiter entre La Rochelle et Rochefort, pour les prochaines générations.

[INTERNET] extension de la réserve naturelle d'Yves.

Sujet : [INTERNET] extension de la réserve naturelle d'Yves.

De : yvette mijoin <yvette.mijoin@gmail.com>

Date : 10/12/2021 15:59

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

il semble indispensable d'étendre les zones naturelles et de les protéger pour protéger ce qui y vit. je soutiens cette revendication de la L.P.O et espère qu'elle sera entendue

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] [Consultation publique] EP Extension réserve nature Ile nationale du marais et de la baie d'Yves à YVES et FO URAS

De : Charlotte Lorand <cl1707@hotmail.fr>

Date : 10/12/2021 15:49

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Le projet d'extension de la RNN des marais d'Yves est une initiative ambitieuse s'inscrivant dans la lutte contre la dégradation du littoral et des zones humides, contre la perte de biodiversité à l'échelle de notre pays, contre le réchauffement climatique, et dans la dynamique de préservation des espaces maritimes. Il rejoint en cela des conventions, directives et initiatives internationales d'importance (Ramsar, Natura 2000...), tout en agissant pour la sécurité des citoyens par la construction d'une digue de protection contre la submersion marine.

L'extension de la RNN permettra la protection contre l'érosion et les inondations, ainsi que la compensation des travaux de construction de la digue. Les activités et la présence humaines, même bien intentionnées, ont généralement un impact collatéral sur les systèmes écologiques qui n'est pas immédiatement visible des utilisateurs, et les restrictions de cette extension permettront de limiter les pressions sur ces habitats fragilisés. Elle fournira une zone refuge aux espèces d'oiseaux locales et en migration, aux espèces piscicoles, aux amphibiens et aux crustacés, et permettra de préserver la continuité écologique entre les marais et la mer.

Il a été démontré qu'une zone de non-prélèvement améliore généralement la qualité des ressources aux alentours, et l'impact sur la pêche ou la chasse sera donc limité. De même, la continuité du sentier littoral permettra toujours l'accès aux promeneurs, aux cyclistes et aux cavaliers, et ne coupera pas les résidents et utilisateurs de cette part de leur territoire, permettant au contraire de mettre sa richesse en valeur. Par conséquent je désire exprimer un avis favorable à ce projet d'extension.

Bien cordialement,

Charlotte Lorand
Ecologue,

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique -
De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>
Date : 10/12/2021 15:36
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Thairé d'Aunis, vendredi 10

décembre 2021

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,**

Héritier d'une longue tradition familiale dans la fonction publique, au 25ème jour de l'enquête publique menée à Fouras les Bains et Yves et pour faire suite à ma rencontre de ce jour avec Monsieur Gérard PARVERY, je souhaite apporter ici à la réflexion en cours sur le projet cité en objet les observations suivantes :

- 1) Puisque le financement de la réserve est largement à la charge de la puissance publique et du contribuable, il serait souhaitable d'en confier la direction à un agent de l'état (collectivités territoriales ou fonction publique d'état, formé en IRA ou à l'ENA et imprégné des valeurs et de la déontologie de la république) qui effectuerait, dans la neutralité et avec discernement et responsabilité, les arbitrages nécessaires à la conciliation entre les libertés publiques et les contraintes souhaitées ou proposées par les associations ou structures dont il serait assisté pour les questions techniques.**
- 2) Comme je l'indiquais au paragraphe "Gouvernance" du document joint, la gestion d'une réserve de cette importance ne devrait pas être déléguée à une seule entité, quel que soit son degré d'honorabilité et de fiabilité. Pour les aspects techniques liés à la gestion de ce territoire étendu qui voisine des zones péri-urbaines dont la population n'est pas négligeable et ou peuvent se poser des problèmes de sécurité, une structure collégiale comportant des représentants de l' "air" (la LPO par exemple) de l' "eau" (le Parc Marin et l'Union des Marais par exemple) et de la "terre" (Fédération de chasseurs, collectivités locales sur les territoires desquelles s'étendrait le périmètre de la future réserve : Fouras, Yves par exemple) pourrait assister dans sa mission le Directeur de la réserve évoqué plus haut.**
- 3) Dans le sillage de ces deux points, un appel d'offre devrait être lancé qui permettrait de déterminer les différents acteurs associés à la conception du "Plan de gestion", à sa mise en oeuvre et à l'évaluation des résultats.**

Pour terminer, j'ai le sentiment que nos amis de la LPO semblent prendre pour acquis le fait que la gestion de la réserve étendue leur serait exclusivement confiée comme en témoigne leur pétition :

<https://www.cyberacteurs.org/cyberactions/enquyotepubliquepourlextensiondelar-5090.html>

C'est bien sûr, vous l'avez compris, une affirmation à laquelle je ne souscris pas et une perspective dont je ne me réjouis pas, tant ce serait une situation génératrice d'innombrables incidents, de conflits et de recours dont le dossier "Marchais" que j'évoquais hier à la DDTM et ce matin à la commission d'enquête est un exemple emblématique.

Je réitère donc ici la demande, qui vous a été faite par centaines d'exemplaires signés de nos concitoyens locaux, de fixer la limite maritime de la réserve (Projet de décret ministériel, Art. I, alinéa 2) à au moins 100m du trait de côte.

Cordialement,

Jean-Charles KOENIG

21 rue Jean PERRY - Mortagne

17290 THAIRÉ D'AUNIS

Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07

Retraité de la fonction publique d'état après 42 ans de services.

Ex. Chef d'établissement de l'Éducation Nationale

Ex. Fonctionnaire de l'Éducation détaché auprès du Ministère des Affaires

Étrangères pour des missions de service public à :

- Port au Prince, Haïti de 1975 à 1978

- Washington, USA, de 1986 à 1992

- Rome, Italie de 1992 à 1997

— Pièces jointes : _____

N66p2_2.pdf

141 Ko

Extension de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves

Personne ne conteste plus la nécessité des dispositifs de protection de l'environnement, de la faune et de la flore et les propos qui suivent n'ont pas pour objectif de remettre en cause la légitimité de la réserve et le principe de son projet d'extension. Cependant, quelques observations semblent s'imposer quant à la manière dont ce projet est conduit.

1) Les « textes fondateurs » (Présentation du projet et décret ministériel)

Il ressort d'une lecture attentive de ces textes, qui restent à ce jour des documents de travail encore modifiables, qu'il semble aller de soi que la protection de la nature, de la faune et de la flore implique d'en tenir fermement l'humain à l'écart : toutes les interdictions et contraintes dont ces textes sont émaillés visent à écarter « le public » quel qu'il soit. Il est probable que la faune, la flore et les oiseaux n'en demandaient pas tant... Des conseils de « bonnes pratiques » auraient sans doute permis d'obtenir les résultats escomptés sans provoquer chez le lecteur cet inconfortable sentiment d'exclusion.

Compte tenu de la vocation de notre association, le public dont nous nous soucions ici est la modeste communauté des visiteurs du littoral, des pêcheurs à pied ou au carrel et de manière plus générale de tous ceux dont les activités « de loisirs » ne sont guère source de prédatons manifestes et dont les comportements ne sont pas systématiquement inciviques comme le laisse entendre l'enchaînement de toutes ces interdictions.

2) Les limites du projet d'extension : pourquoi y intégrer l'estran à tout prix ?

Il serait facile, comme sous d'autres latitudes, de fixer la limite à 60 mètres de la ligne de côte des endroits occupés, pour tenir compte de l'antériorité d'existence des carrelots (ou de toutes autres installations) et de modestes pratiques de loisir : promenade, baignade, pêche à pied limitée au ramassage occasionnel de quelques huîtres « sauvages » et de lavagnons. Décider que le tracé va jusqu'à la côte, c'est stigmatiser et exclure volontairement un public qui va subir, une fois de plus, des dispositions riches de contraintes peu justifiables mais habilement présentées comme incontournables. Alors que la notion de « corridor » a été évoquée pour le bien-être et la sécurité des oiseaux dans le cadre de ce projet, il est singulier que personne n'y ait pensé pour sauvegarder quelques bénignes activités humaines. Tout ce qui n'est pas acté est négociable ...

3) La dimension économique du projet...

Il est paradoxal et déplaisant de se trouver exclu par ses semblables, de facto, de l'accès à un vaste territoire à la gestion duquel ces mêmes semblables nous appelleront à participer financièrement par l'impôt et le recours à l'argent public. Citoyens et contribuables sont donc tout à fait fondés à émettre toutes observations et réserves qui leur paraissent recevables, ne serait-ce qu'en se réclamant de l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

4) La gouvernance de la réserve : pour une gouvernance respectueuse de l'humain.

L'extension amènerait un changement d'échelle de la réserve dont la surface multipliée par 5 ou 6 passerait à plus de 1 000 hectares ! Il conviendrait donc d'éviter que la généreuse fureur protectrice des défenseurs auto-proclamés de la nature ne conduise à des débordements susceptibles de créer des conflits. Pour éviter tout excès de dispositions punitives et tempérer des intransigeances impérieuses il serait souhaitable que la gestion de la nouvelle réserve soit confiée à un dispositif collégial qui compterait des représentants de « l'air » (la Ligue pour la Protection des Oiseaux par exemple), de « la mer » (le Parc Marin et l'Union des Marais par exemple), de « la terre » (la Fédération des Chasseurs par exemple) et des communes dont le territoire est concerné par l'extension (Fouras et Yves). C'est à cette condition nous semble-t-il qu'une gestion raisonnable (et bienveillante pour les humains ...) de ce territoire protégé pourrait être mise en œuvre.

5) L'enquête publique (mise à disposition publique préalable du projet le 29 octobre, plus de 500 pages !)

Une enquête publique sera conduite du 16 novembre au 16 décembre 2021 pour recueillir les avis, observations et réserves du public. Nous sommes tous concernés, que nous soyons dans le périmètre du projet d'extension ou que nous souhaitions manifester notre solidarité citoyenne à ceux qui s'y trouvent. Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires et nous vous invitons vivement à participer en personne ou par mail (Objet : "Projet d'extension de la RNN du Marais d'Yves, enquête publique") adressé :

- au Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

- à la mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

- à la mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

- avec copie à notre secrétaire à l'adresse : secretaire@carrelots-charentais.com

Vous trouverez des détails sur ce projet sur la page d'accueil de notre site (documents à télécharger).

Sujet : [INTERNET] extension réserve du marais d'yves
De : Nelly Dugas <nellydugas@gmail.com>
Date : 10/12/2021 15:14
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Oui priorité à notre flore et à notre faune

Soutien absolu à l'extension de la réserve naturelle du marais d'yves

Nelly DUGAS
40 route verte 17150 Saint Thomas de conac

[INTERNET] Favorable au projet d'extension du Marais d'Yves

Sujet : [INTERNET] Favorable au projet d'extension du Marais d'Yves

De : Gianni Enselme <gianni.enselme@gmail.com>

Date : 10/12/2021 14:48

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour, je suis favorable à ce projet, il faut préserver notre écosystème.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve naturelle du marais d'Yves

De : Christian ROY <jmchristian.roy@gmail.com>

Date : 10/12/2021 14:13

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis très favorable à la réalisation de cette extension de la réserve naturelle d'Yves.

Ce projet est exemplaire.

Il est d'abord très élaboré, après des années d'études et de larges concertations locales.

Par sa localisation couvrant des milieux diversifiés, littoral, estran, dunes, vasières, marais, prairies humides, tous très fréquentés par de nombreuses espèces animales, son impact sera majeur pour la préservation de l'environnement sur la côte atlantique.

Enfin il est en mesure d'illustrer et de conforter la possibilité de coexistence harmonieuse d'activités économiques raisonnables et d'actions de préservation des milieux naturels où elles s'exercent.

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Favorable à 'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : laurence ETCHEVERRY <laurence1610@yahoo.fr>

Date : 10/12/2021 13:11

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis favorable à tout projet qui favorise la biodiversité, qui protège la nature : ce projet est essentiel car

il vise à renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France et concerne une grande diversité de milieux naturels qui accueillent nombre d'espèces animales et végétales : estran vaseux, dunes sèches et mares temporaires plus ou moins saumâtres, marais et roselières, prairies humides, haies de tamaris, bosquets et fourrés.

De plus, étendre la superficie de la réserve d'Yves permettra une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des marais littoraux et garantira une zone de quiétude élargie pour les oiseaux d'eau. En hiver, plus de 20 000 limicoles, environ 1 500 canards et plusieurs centaines d'oies cendrées fréquentent ce site d'importance nationale et internationale pour l'accueil des populations d'espèces hivernantes et migratrices.

Enfin, ce projet d'extension de périmètre a été mené en concertation avec les élus, les usagers, les partenaires institutionnels et scientifiques afin d'envisager sur le long terme un équilibre entre protection du patrimoine naturel, activités professionnels et usages socioéconomiques du territoire.

Merci d'aller en ce sens.

Cordialement,
Laurence Etcheverry

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 10/12 12h50

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 10/12/2021 12:57

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le vendredi 10 décembre

2021, 12h50

Objet : pétitions 391 à 400

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- Mme Florance DUBUR
- M. Gérard BETFORT
- M. Germain GOUIS
- M. Jean CHABAUTY
- M. Jean-Claude BAUDRY
- M. Jean-François HESLOT
- Mme Joeline BRUNET
- Mme Mandy LA COSTE
- M. Marcel RENAULT
- Mme Marie-Ange BILLAUD

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Marcel RENAULT.pdf	166 Ko
Marie-Ange BILLAUD.pdf	197 Ko
Florance DUBUR.pdf	185 Ko
Gérard BETFORT.pdf	282 Ko

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

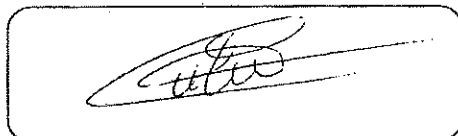
Nom : ...DUBUIR..... Prénom : ...FLORANCE.....

Adresse : 134, Route de Bel Air 47100 St BAZELLE

Mail : ...florance.dubuir@gmail.com.....

Téléphone : ...06 32 42 64 50.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

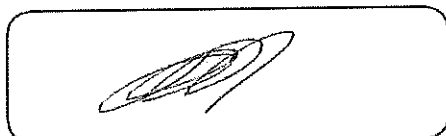
Nom : ...B. E. T. F. E. R. T...... Prénom : G. E. R. A. R. D......

Adresse : 22.....RUE.....DU.....M. H. R. E. C. H. A. R. L.....F. R. C. H.....17320. MARENNÉ

Mail : g.e.r.a.r.d.y.b.e.t.f.e.r.t.@j.l.c.r.e.f.b......

Téléphone : 06.03.89.76.84.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

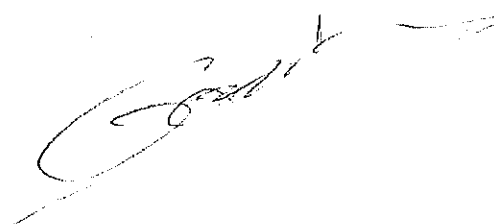
Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : GOULS..... Prénom : GERMAIN :..... Adresse :

..... Mail :
Les Carrelets - Philibert Lejeune..... Téléphone :
03 87 70 00 00.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

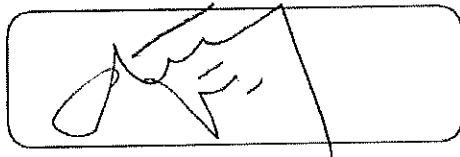
Nom : chabauty..... Prénom : jean.....

Adresse : 31. rue de la cave. Marsilly. 17137.....

Mail : j.chabauty@wanadoo.fr.....

Téléphone : 0614166638.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrefets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

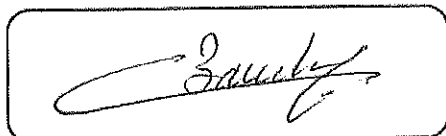
Nom : Bauchy..... Prénom : Jean-Claude.....

Adresse : 10 Rue des Greniers.....

Mail : Jean-Claude.Bauchy@Orange.fr.....

Téléphone : 05.46.33.25.73.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : HESLOT Prénom : Jean - François

Adresse : 3 chemin de la classe

Mail : heslotsarl@gmail.com

Téléphone : 06 64 49 00 16

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : B.R.U.N.E.T......

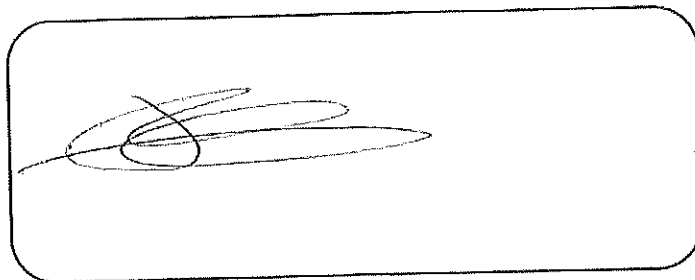
Prénom : Jaéline.....

Adresse : 5, Rue des Champêtres, Bois Ramigeeux, 17250 CHAMPON

Mail : jaeline.brunet@sfr.fr.....

Téléphone : 06 83 62 62 65.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

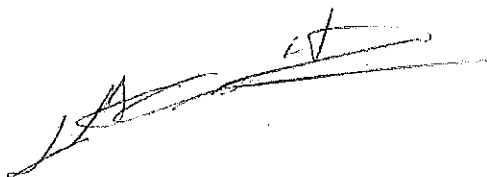
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : La Carte Prénom : JANDY Adresse :
2142 Route de FLS 42300 Mail :
Lofecf Téléphone :
.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : RENAULT

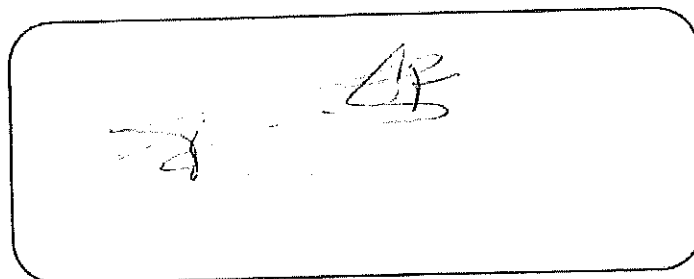
Prénom : Marcel

Adresse : 3 rue de Marnet 33370 ARTIGUES

Mail :

Téléphone : 06 0803 19 30

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

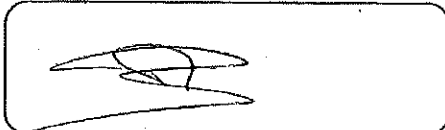
Nom : Billaud..... Prénom : Marie Ange.....

Adresse : 85 Rue d'Autigny 85000 La Flotte

Mail : marie.angbillaud@live.fr.....

Téléphone : 06 78 41 10 87.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secrtaire@carrelets-charentais.com

Sujet : [INTERNET] Pétition

De : Daniel Soenen <soenen.daniel@gmail.com>

Date : 10/12/2021 12:55

Pour : mairie@fouras-les-bains.fr, mairie-yves@wanadoo.fr, pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »
Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
 Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

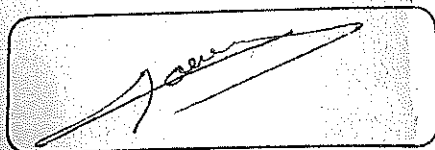
Nom : SOENEN Prénom : Daniel

Adresse : 4 rue de la Marie 17220 Croix Chapeau

Mail : soenen.daniel@gmail.com

Téléphone : 06-50-14-16-70

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la RNN Yves-enquête publique

De : joachim chagnaud <j.chagnaud@gmail.com>

Date : 10/12/2021 12:43

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, mairie-yves@wanadoo.fr,
mairie@fouras-les-bains.fr

bonjour
pour suivi
joachim chagnaud

— Pièces jointes : —

petition_20211210_0001.pdf

122 Ko

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

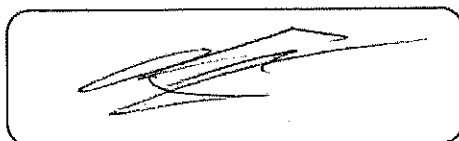
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : CHAGNAUD..... Prénom : Severin.....
Adresse : 225 Rue la fontaine des pèlerins 17700 ST YVES
Mail : chagnaudseverin@gmail.com.....
Téléphone : 06 71 09 42 03.....

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves

De : Dao Initiative <dao.initiative@gmail.com>

Date : 10/12/2021 11:53

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

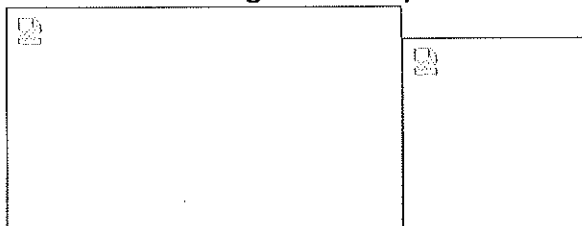
Bonjour,

Aujourd'hui, nous n'avons plus le temps pour de petites ambitions, il est temps de protéger tout ce qu'il reste de protégeable afin de préserver des îlots de biodiversité qui seront d'une utilité majeure dans un avenir proche. Nous sommes tous inter-dépendants, il y a un seuil critique de disparition des espèces au delà duquel la notre propre est menacée. Merci d'agir en faveur de cette extension!

Cordialement

Pascal Depienne

Conseil et aménagement en permaculture



<http://avenirpermaculture.fr> et sa chaîne Youtube <https://www.youtube.com/user/permaculturefr>

Mes projets avec Terre Paille et Compagnie

Changez de navigateur - passez à Brave

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais de la baie d'Yves

De : Léa Escoutay <lea.escoutay26@gmail.com>

Date : 10/12/2021 11:45

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Monsieur

En tant que citoyenne je participe à l'enquête publique concernant le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais de la baie d'Yves. Je suis pour ce projet, pour de nombreuses raisons toutes concernant l'importance de conserver la biodiversité en France ce qui passe par l'extension des zones protégées.

Cordialement

Léa Escoutay

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête utilité publique extension marais D'Yves

De : jygb014 <jygb014@free.fr>

Date : 10/12/2021 11:39

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

En vertu du règlement actuel de la réserve il n'est pas interdit d'accéder à pied sur le cordon dunaire depuis les Boucholeurs jusqu'à Fouras = de nombreux cyclotouristes aimeraient pouvoir longer ce cordon dès 2 parties de la baie d'Yves; sans trouble aucun pas plus que les visiteurs LPO dans la réserve et de plus accorder cet accès comme le droit au patrimoine panoramique littoral qui doit être reconnu concrètement.

Au lieu d'envoyer l'itinéraire de la velodyssee longuer la 4 voies à moins de 6m des 40 tonnes et sans sécurité contrairement aux engagements de la Velodyssee .

Des centaines de cyclotourisme attendent ça depuis des années. (vive le vélo, ass Velmar,etc)

Gautier-Bret Jean-Yves

Président Velmar

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

Sujet : [INTERNET] extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : philippe petit-prevost <titep@free.fr>

Date : 10/12/2021 11:20

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

extension de la

Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

**Oui j'y suis 100% favorable,
il est même grand temps de protéger le peu qu'il nous reste de biodiversité.
C'est d'un intérêt général public pour que les générations futures
puissent assister au spectacle de vie naturelle dans ces milieu à protéger.**

Philippe Petit Prevost

titep@free.fr

0662202786

Sujet : [INTERNET] enquête publique sur l'extension de la réserve des Marais d'Yves

De : roland perret <roland.perret@club-internet.fr>

Date : 10/12/2021 10:58

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour monsieur l'enquêteur,

je suis tout à fait favorable à cette extension :
il convient de protéger et sauver la biodiversité, le vivant et la nature...

Avec mes meilleures salutations

--

Roland PERRET
05 46 36 00 89
06 14 35 79 38
4 impasse Saint André
BUSSAC
17550 DOLUS D'OLERON

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel
antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve nationale du Marais d'Yves

De : Coline Cbt <coline.cbt@gmail.com>

Date : 10/12/2021 09:59

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets d'envoyer ce mail afin de répondre à l'enquête publique concernant les marais d'Yves.

Je suis **favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves.**

Cordialement,

Coline Combot, adhérente LPO.

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve naturelle d'Yves

De : albernardin@lilo.org

Date : 10/12/2021 09:49

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Veillez noter que je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle d'Yves.

Bonne journée

Aline Bernardin

J'utilise Lilo, le [moteur de recherche](#) qui finance des projets sociaux et environnementaux et sa [messagerie mail](#) qui minimise mon impact carbone

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 10/12 9h10

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 10/12/2021 09:03

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le vendredi 10 décembre

2021, 9h10

Objet : pétitions 381 à 390

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- Mme Annick HABEGGER
- Mme Béatrice RENAULT
- M. Christian MONTANÉ
- Mme Christine MOIROUX
- M. Christophe MONTANÉ
- Mme Claire HABEGGER
- M. Claude HABEGGER
- M. Daniel RENAULT
- Mme Evelyne RENAULT
- Mme Fernande RENAULT

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : _____

Annick HABEGGER.pdf	30 octets
Béatrice RENAULT.pdf	30 octets
Christian MONTANÉ.pdf	30 octets
Christine MOIROUX.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

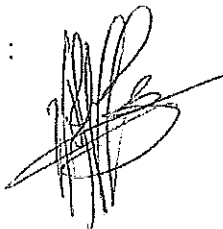
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : J. ABEGGER Prénom : ANNICK Adresse :
6 R. des Trois Ronds S. J. S. S. Rumbert Mail :
..... Téléphone :
.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ...R. ENAULT.....

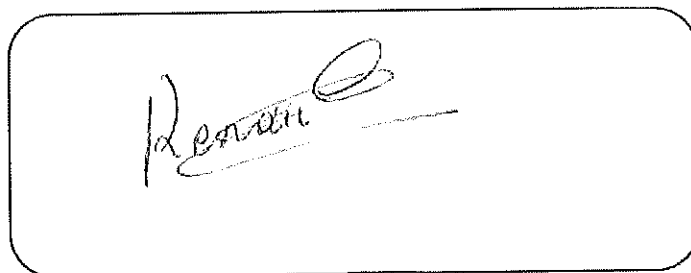
Prénom : ...Béatrice.....

Adresse : ...32, rue de l'Abbaye - 17400 ST Jean d'Y

Mail : ...bea.affine@yahoo.fr.....

Téléphone : 06.87.15.62.61.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

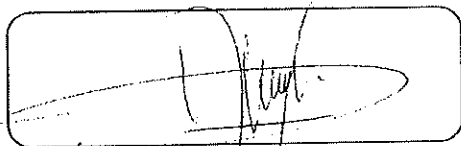
Nom : ...MONTANE..... Prénom : ...CHRISTIAN.....

Adresse :25 Rue Neuve de la Vallée 17100 LAENAY.....

Mail :cmontane1948@gmail.com.....

Téléphone :06.04.58.78.17.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

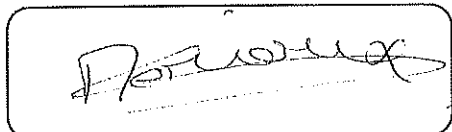
Nom : TOIROUX..... Prénom : Christine.....

Adresse : 26, rue de Roanne 42510 Balbigny

Mail : chrisalexandra222@gmail.com

Téléphone :

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

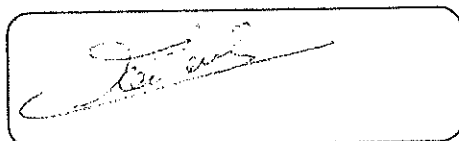
Nom : Christophe Prénom : Christophe

Adresse : 10 rue de la République, Fouras

Mail : christophe.martin@wanadoo.fr

Téléphone : 05 45 56 05 33

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

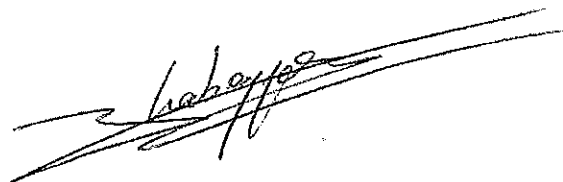
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : HABEGGER Prénom : Clair Adresse :
claire.h@live.fr Mail :
361 route de Chateaub 42620 Téléphone :

Signature :



Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie
d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

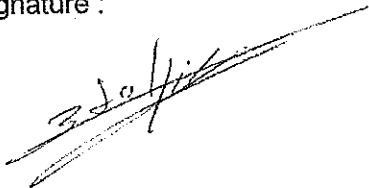
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : HABEGGER Prénom : CLAUDE Adresse :
06 RUE Des TROIS Renards - 55000 Saint-Jean-Pied-de-Port
..... Téléphone :
.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ...RENAULT.....

Prénom : ...Daniel.....

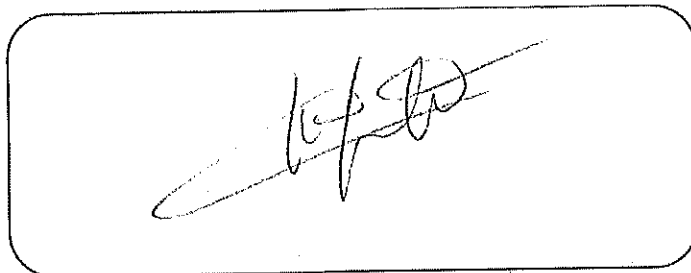
Adresse : ...5 impasse des Prés 17350 LE TUNIC.....

Mail : ...danielrenault@spr.fr.....

Téléphone : ...06.03.22.09.19.....

CARTELET N° 168 EFO 328

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ...Renault.....

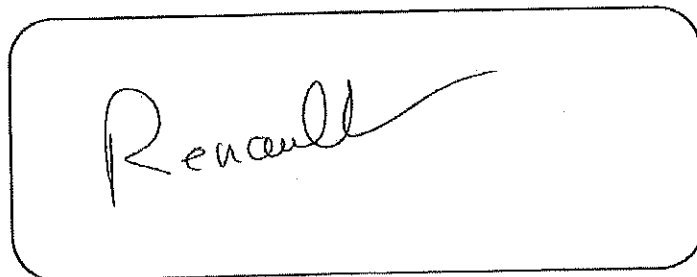
Prénom : ...Evelyna.....

Adresse : 125 rue Lafayette au Buis 1750 FOURAS.

Mail :

Téléphone : ...06...21.60...18.47.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ...RENAU...E.T.....

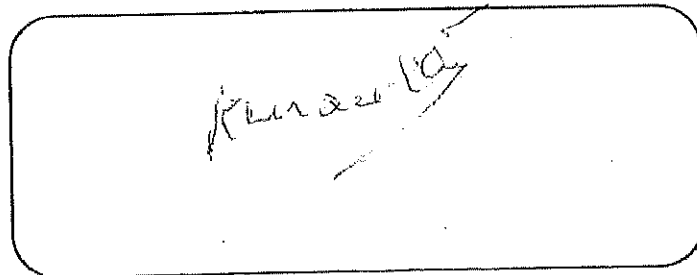
Prénom : ...Fernande (94) ans Fourasine depuis 1930

Adresse : ...1 Allée de Fouras... 17430 TONNAY-CHARENTE

Mail :

Téléphone :

Signature :



Sujet : [INTERNET] pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : marie.r17@laposte.net

Date : 10/12/2021 07:35

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

je suis pour le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

L'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, permettra de renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France. Cela permettra une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des marais littoraux et garantira une zone de quiétude élargie pour les oiseaux d'eau. Il s'agit d'envisager sur le long terme un équilibre entre protection du patrimoine naturel, activités professionnels et usages socioéconomiques du territoire.

Cordialement,

Marie Risterucci

Sujet : [INTERNET] Extension zone naturelle Yves

De : meunierveron <meunierveron@gmail.com>

Date : 10/12/2021 06:44

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Habitante de Yves, je suis POUR l'extension de la zone naturelle d'Yves.

Bien à vous,

Lise Veron

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur l'extension de la réserve du Marais d'Yves


De : rémy gautier <gautierremy1@gmail.com>

Date : 10/12/2021 06:03

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Après consultation des dossiers et en tant qu'amoureux de la région, je suis favorable au projet d'extension de la réserve nationale du Marais d'Yves, compte tenu de son rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité et des milieux naturels remarquables, qui apparaît de plus en plus en menacée en France et dans le monde. Je sais par expérience que certaines "corporations" et lobbys locaux seront vent-debout contre cette extension, arguant le fait que l'on brime leur liberté . Mais la préservation de joyaux pour nos générations futures est plus importante à mes yeux que ces attitudes corporatistes qui mettent en danger l'avenir de notre patrimoine naturel. Je suis confiant dans le fait qu'un serviteur de l'état, et donc du bien collectif à long terme, saura comprendre ce message.
Cordialement



Rémy Gautier

Technicien forestier indépendant (GFP)

Membre de l'ANATEF

Montelladonne - 23190 Champagnat

06-68-38-62-30

05-55-66-37-01 (en soirée)

gautierremy1@gmail.com